Image not found or type unknown

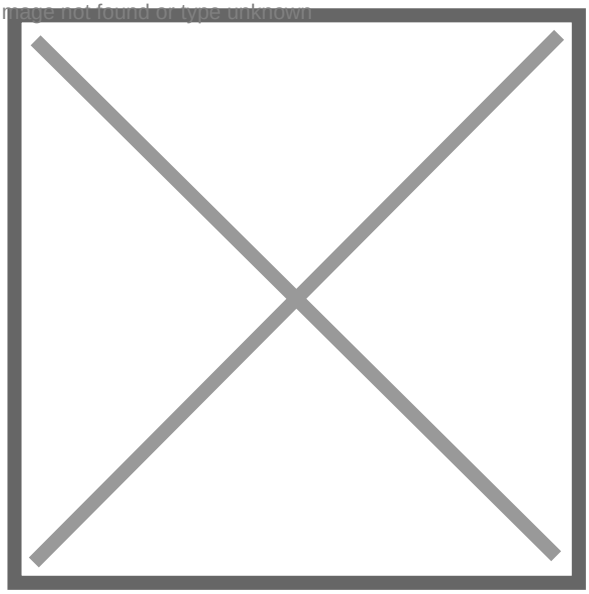

2ème BTS Blanc en Octobre?

Par **fabifab**, le **22/07/2013** à **12:17**

Bonjour à toutes et tous,

Une petite question qui me taraude: Mon fils est depuis presque 1 an en alternance branche audiovisuel. Il a donc passé un BTS blanc qui lui a permis de passer en seconde année.

Je reçois le dossier d'inscription pour la rentrée, et là, je me rends compte qu'il est indiqué (au milieu d'autres éléments) "après passage du BTS blanc courant Octobre 2013"!!

Comment est ce possible? Cette école privée à t'elle le droit de refaire passer à un, ou des élèves un BTS blanc? Je précise que la rentrée s'effectue le 16 septembre.

Merçi pour vos réponses, j'avoue ne pas tout comprendre
Cordialement

Par **moisse**, le **23/07/2013** à **07:41**

bonjour
Je commencerai par demander des explications à l'école plutôt que de m'adresser à la cantonade à des bénévoles qui ne seront manifestement pas en capacité de vous répondre avec si peu d'éléments.
Puis alors seulement revenez vers nous pour exposer la signification de cet "octobre 2013"

Par **fabifab**, le **23/07/2013** à **08:59**

Bonjour Moisse,

Il semble que la politesse ne doive venir que de celles et ceux qui posent des questions et qu'en retour vous ne trouviez pas utile d'en faire autant!

L'école étant fermée cela me semble difficile, je vais me rapprocher de l'inspection académique.

Merci encore

Par **pepelle2**, le **28/07/2013** à **23:50**

Bonjour fabifab
L'inspection académique ne vous sera d'aucun secours (si vous arrivez à les joindre en cette période) pour votre problème.
Certaines choses sont incohérentes
- on ne décide pas du passage en deuxième année sur un seul résultat de bts blanc mais sur un ensemble de notes données tout au long de l'année.
- les conseils de classe indiquant le passage ou non en deuxième année se tiennent fin mai début juin. En effet les étudiants pour qui le passage est refusé peuvent faire appel de cette décision auprès du recteur uniquement au mois de juin.
- il me parait assez étonnant que certains étudiants soient refusés en deuxième année alors que nous sommes en alternance. La coutume veut que tous passent puisqu'il y a eu convention et contrat signés pour deux ans avec une entreprise. Dans des cas assez rares, si l'étudiant ne suit vraiment pas ou s'il y a absentéïsme, on demande à celui ci sa démission et il signe un accord amiable avec son entreprise pour la quitter.
Je pense donc qu'il vous faudra bien attendre la rentrée pour avoir plus d'explications sur votre problème.

Par **fabifab**, le **07/08/2013** à **10:53**

Pepelle, re bonjour et merci de votre message.

Vous avez tout a fait raison, et en discutant avec un ami de mon fils qui lui à passé son BTS cette année et obtenu, il m'a fait comprendre que c'était juste un moyen de pression sur les élèves afin que ceux ci soient au taquet et donc auront révisé avant le fameux BTS blanc d'octobre. Il semble donc que celui ci n'est pas vraiment d'impact. Merci à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés